

de cette liturgie, et en fit faire la révision par le chanoine Alphonse Ortiz et trois curés des paroisses mozarabiques. Il remplaça les caractères de l'écriture gothique (non pas la langue gothique) par ceux de l'écriture castillane, et employa une somme considérable à faire imprimer un grand nombre de missels et de bréviaires mozarabiques, par le génois Melchior Gurriz, établi à Tolède (1).

Voulant ensuite assurer davantage l'avenir de la liturgie mozarabique, il fit élever près de sa cathédrale une fort belle chapelle, nommée « ad corpus Christi », et fonda pour elle un collège de treize prêtres, qui furent appelés *Mozarabes sodales* ou *capellani*, ayant à leur tête un *chapelain majeur*. Ils devaient y célébrer tous les jours la messe et s'acquitter des heures canoniales d'après le rite mozarabique, et exercer le droit de présentation aux places ecclésiastiques des six paroisses mozarabiques. Il confia au chapitre de sa cathédrale de Tolède le soin de protéger cette fondation ecclésiastique (2).

Son exemple fut bientôt suivi par d'autres évêques, et dans le seizième siècle encore, de semblables institutions furent faites à Salamanque et à Valladolid; la première par Patrice Maldonato de Talavera; la seconde, par Pierre Sasca, évêque de Sagonte (Murviedro ?

(1) Gomez, l. c. p. 970, 40-20 et p. 979, 26. Robles, p. 236. Binterim, *Denkwürdigkeiten der Christ. kirche*. Ce dernier donne à tort pour date à cette impression l'an 1500; car ce ne fut que deux ans plus tard que Ximènes conçut le plan de cet ouvrage. D'après Gomez, l. c. p. 979, cette impression coïncide à peu près avec le temps de la mort de la reine; ainsi elle tomberait dans l'année 1504.

(2) Robles, p. 237, etc., donne une description détaillée de cette fondation, de la chapelle, de ses revenus, etc. Il était lui-même un des chapelains de cette chapelle, et curé de la paroisse mozarabique de Saint-Marc, à Tolède, vers l'an 1600.

vieux murs ; presque sur l'emplacement de l'ancienne Sagonte) (1).

Ainsi, nous devons à Ximenès la connaissance que nous avons encore aujourd'hui de cette antique liturgie, si vénérable et si profondément édifiante ; et quoique l'édition qu'il en fit faire fût déjà rare quelques dizaines d'années après sa mort (2), au point que le missel seul fut vendu, sous les yeux de Gomez, non moins de trente ducats ; on peut toutefois retrouver la liturgie mozarabique dans presque toutes les bibliothèques, parce qu'elle fut réimprimée plus tard à différentes reprises, et entr'autres à Rome en 1755.

Une description complète de cette liturgie, comme on la trouve, par exemple, dans Robles, Pinius, Thomassius et autres, ne serait sans doute pas ici à sa place ; mais nous ne pouvons guère nous dispenser de présenter un tableau raccourci de la messe mozarabique. Elle commence par une prière graduelle, peu différente de celle du missel romain et dont les parties principales sont le Ps. *Judica* et le *Confiteor*, auxquels se rattache un Introït, qui varie d'après les fêtes, mais qui est différent du nôtre. Vient ensuite le *Gloria in excelsis*, ou même, à certains jours, le *Cantique des trois jeunes Hébreux* dans la fournaise ardente ; puis une oraison et une leçon tirée de l'A. T., prières qui sont entremêlées de plusieurs versets étrangers au missel romain. Après un Graduel, appelé *Psallendum*, vient l'épître proprement dite, et qui, différente de la leçon, est toujours tirée du Nouv. Test. et

(1) Binterim, l. c. p. 447.

(2) D'après Renaudot, Dissert. I de liturg. orient. origine T. I, p. 47 un homme zélé mais ignorant en acheta un grand nombre d'exemplaires et les brûla, regardant comme hérétique leur différence d'avec le rit commun, le seul qui lui fût connu. Binterim, ib., p. 448.

presque toujours des épîtres des apôtres. Elle est annoncée par le prêtre ou par un diacre, par les mots *Silentium facite*, et commence comme chez nous l'évangile, par le mot *Sequentia epistolæ* (1) etc. Le chœur répond alors *Deo gratias*, et à la fin, *amen*.

En revanche l'évangile, qui vient ensuite, débute par les mots *Lectio sancti evangelii*, auxquels le chœur répond comme chez nous : *Gloria tibi, Domine*; quant à l'évangile même, il commence ordinairement par les mots : *in illis diebus*. A la fin, le peuple répond *amen*.

On place alors sur l'autel du côté de l'épître, le second livre nécessaire pour la messe mozarabique; il s'appelle *Omnium offerentium* (sc. liber), et renferme les parties qui se ressemblent dans toutes les messes. Alors commence l'offertoire avec des prières semblables aux nôtres, mais qui ne sont pas les mêmes. Après l'offertoire, vient, comme dans la vieille liturgie grecque et dans celle de Milan, une série d'oraisons dont la troisième par sa dénomination, *Post nomina*, fait allusion à la lecture des diptyques, qui a précédé. La quatrième, appelée *Ad pacem*, est unie au baiser de paix, qui, comme à Milan et chez les Grecs, a lieu avant la consécration et non après. Là, le prêtre baise la patène, en reçoit la paix, la communique au diacre, qui donne ensuite le baiser de paix à celui des assistants parmi le peuple qui est le plus rapproché.

La préface, qui s'appelle *illatio, conclusion* (c'est-à-dire de la première partie de la messe) et qui change fort souvent, est ensuite amenée par l'Introibo ad altare Dei.

(1) A certains jours, p. ex. à l'Ascension, à la Pentecôte, etc., au lieu d'une épître on lit un morceau des Actes des Apôtres, en commençant par ces mots : *Principium libri actuum*, ou *Lectio libri actuum*.

Le chœur répond : Ad Deum , qui lætificat juventutem meam. Viennent alors les versets et répons suivants :  
*Le prêtre* : Aures ad Dominum. — *Le chœur* : Habemus ad Dominum. — *Le prêtre* : Sursum corda. — *Le chœur* : Levemus ad Dominum. — *Le prêtre* : Deo ac Domino nostro Jesu Christo filio Dei , qui est in coelis , dignas laudes dignasque gratias referemus. — *Le chœur* : Dignum et justum est. — La préface elle-même commence ensuite d'une manière semblable à la nôtre par les mots : Dignum et justum est, nos Tibi gratias agere, etc., et se termine par le *Trisagion* (le Sanctus , etc.)

Si jusqu'ici la liturgie mozarabique a une grande ressemblance avec celle de Rome , elle s'en éloigne d'autant plus dans le Canon. Après le Sanctus , vient presque immédiatement la Consécration , qui n'en est séparée que par une petite prière appelée *Post Sanctus*. L'hostie et le calice y sont, comme chez nous, montrés au peuple , tandis que dans la messe grecque, cela n'a lieu qu'après toute la Consécration et immédiatement avant la Communion. A la Consécration , le prêtre mozarabe dit la prière suivante :

« Adesto , adesto Jesu bone pontifex in medio nostri : sicut fuisti in medio discipulorum tuorum : sancti † fica hanc oblationem : † ut sanctificata † sumamus per manus sancti angeli tui , sancte Domine ac Redemptor eterne. Dominus noster J. C. in qua nocte tradebatur, accepit panem : et gratias agens bene † dixit ac fregit : deditque discipulis suis, dicens : Accipite et manducate. Hoc : est : corpus : meum : quod : pro : vobis : tradetur (1). » Puis

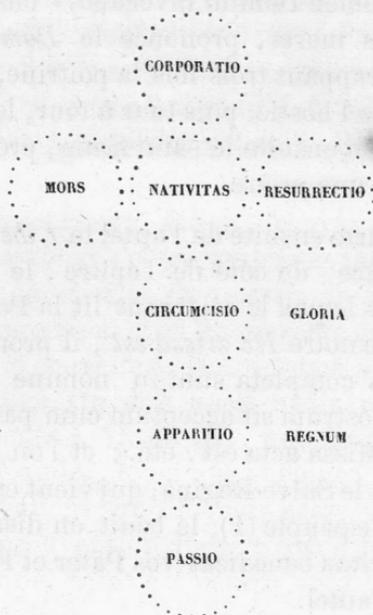
(1) Cette forme de consécration se rapporte entièrement au v. 24 de la 1<sup>re</sup> Epître aux Corinthiens, c. II, et a été copiée littéralement du missel mozarabique, avec la ponctuation qui lui appartient.

vient l'élévation de la sainte Hostie , et le prêtre continue alors ainsi : « Quotiescumque manducaveritis : hoc facite in meam † commemorationem. » Se tournant ensuite vers le calice , il continue en ces termes : Similiter et calicem postquam cenavit dicens. Hic † est : calix : novi : testamenti : in : meo : sanguine : qui : pro : vobis : et : pro : multis : effundetur : in : remissionem : peccatorum. » Le calice est ensuite couvert de la palle, appelée *filiole*, et montré au peuple. Puis le prêtre ajoute : « Quotiescumque biberitis hoc facite in meam † commemorationem ; » et le chœur répond : Amen.

Après quelques autres petites prières , et une nouvelle élévation de l'Hostie , vient le symbole de Nicée et de Constantinople , dans une traduction tout à fait différente de la nôtre , mais qui a toutefois le *filioque* ; tandis que chez nous il vient avant l'Offertoire , et chez les Grecs , immédiatement après. La comparaison de ce symbole mozarabique avec celui qui se trouve dans les Actes du troisième synode de Tolède , en 589 (lorsque les Vigi-goths devinrent catholiques) , m'a démontré qu'ils s'accordent pleinement , à quelques petites exceptions près ; que le symbole mozarabique n'est rien autre chose que l'ancienne traduction espagnole (tolétaine) du Credo , retouchée et un peu rapprochée du Credo romain.

Ce que cette liturgie a de tout à fait propre , c'est la fraction du pain qui se fait alors. Le prêtre brise la sainte Hostie en deux parties , dont il partage l'une en cinq , et l'autre en quatre parcelles. Il les dispose ensuite de la manière suivante sur la patène , dans laquelle est gravée une croix formée de sept cercles : les sept premières parcelles de l'Hostie sont placées dans ces sept cercles , et les deux autres du côté droit de la croix , aussi sur la patène. Chacune de ces neuf parcelles a son nom particulier ,

correspondant à un moment de la vie de Jésus-Christ, savoir : (1) corporatio, (2) nativitas, (3) circumcisio, (4) apparitio, (5) passio, (6) mors, (7) resurrectio, (8) gloria, (9) regnum. Placées sur la patène, elles forment la figure suivante :



A la suite de la fraction du pain, vient, après une assez longue introduction, le *Pater noster*. A chaque demande, le chœur répond, amen. Après une autre prière pour les affligés, les prisonniers, les malades et les morts, pendant laquelle le prêtre, comme chez nous, au « Nobis quoque peccatoribus, » se frappe la poitrine, il prend la particule Regnum et la laisse tomber dans le calice, en prononçant des paroles qui ont rapport à cette action (1).

(1) Robles. p. 294.

Immédiatement après , il donne la bénédiction au peuple , puis il passe à la communion , pendant laquelle le chœur chante : *Gustate et videte quam suavis est Dominus*, etc. Le prêtre prend alors entre ses doigts la particule Gloria , en disant : « *Panem cœlestem de mensa Domini accipiam : et nomen Domini invocabo ;* » ensuite il fait une prière pour les morts , prononce le *Domine , non sum dignus*, en se frappant trois fois la poitrine , prend d'abord cette parcelle de l'hostie , puis tour à tour , les autres , dans leur ordre. Il boit ensuite le saint Sang , prend l'ablution , et récite encore une prière.

Le diacre écarte ensuite de l'autel le *Liber offerentium* , et met à sa place , du côté de l'épître , le missel proprement dit , dans lequel le célébrant lit la Postcommunion. Puis , au lieu de notre *Ite missa est* , il prononce ces paroles : « *Solemnia completa sunt in nomine Domini nostri J. C. , votum nostrum sit acceptum cum pace ;* » ou à certains jours : « *Missa acta est , etc. ;* et l'on répond : » *Deo gratias.* » Après le *Salve Regina*, qui vient ensuite , le prêtre se tourne vers le peuple (1), le bénit en disant : « *In unitate Sancti Spiritus benedicat vos Pater et Filius , Amen.* » Puis il quitte l'autel.

Pour en revenir maintenant à Ximenès , il pourrait paraître étonnant qu'un homme , qui , sous tous les rapports , aimait et favorisait tant les sciences , n'occupe pas lui-même une place distinguée dans les rangs des écrivains ; et l'on pourrait d'autant plus s'en étonner , que Ximenès est dépeint par ses contemporains , comme un homme *doctrina singulari oppletus* , et comparé à saint Augustin pour la

(1) D'après Binterim , l. c. p. 434 , ce serait là l'unique fois que le prêtre se tourne ; mais d'après le missel , p. 3 , il le fait encore à une espèce d'Orate fratres , avant la préface , et où le prêtre dit : « *Adjuvate me fratres in orationibus vestris et orate pro me ad Deum.* »

pénétration de son esprit (1). Mais , outre que Ximenès , quoique bien instruit , brillait cependant beaucoup plus par sa vertu que par son érudition (2), il est facile de conjecturer que toute la nature de cet homme le portait plus à la pratique qu'à la théorie , à agir et à créer qu'à écrire. Ajoutez à cela que le grand nombre d'affaires difficiles et de toute espèce , dont il devait s'occuper comme évêque et comme homme d'État , laissaient , même à un si riche talent, bien peu de temps à consacrer à des travaux littéraires , et que celui qui gouverne bien , peut bien être dispensé d'écrire.

Toutefois Ximenès sut , dit-on, trouver encore le temps et le désir de travailler à plusieurs traités théologiques, tels que *De natura angelica* et *De peccatis* , mais ils ne furent pas livrés à l'impression, et on les conserva manuscrits autographes, dans le couvent de Notre-Dame à Salzeda , où il avait été gardien. On doit aussi avoir reconnu comme venant de Ximenès à Alcalá (3) , une biographie de l'ancien roi goth Wamba , ainsi que quelques travaux exégétiques et observations sur différents passages de l'Écriture Sainte, qu'on a souvent attribués à tort à Nicolas de Lyre. Mais, jusqu'à quel point ces détails sont-ils exacts ? c'est ce qu'il est difficile de déterminer. Gomez n'en parle pas ; et le savant éditeur de la *Bibliotheca hispana* , D. Nicolas Antoine (1672) dit expressément ( t. II, p. 687 ) que Ximenès était , à la vérité , très-instruit , mais que nulle part on n'affirmait qu'il eût composé quelque ouvrage. Si par là , l'assertion de Robles , répétée par Fléchier , est

(1) Mart. Ep. 408. Prescott pense toutefois que ce n'est pas le jugement de Martyr lui-même, mais qu'il rapporte seulement ce qu'en pensaient les autres. Il p. p. 487, note 38.

(2) *Aiunt homines esse virum, si non literis, morum tamen sanctitate egregium*, dit Mart. Ep. 460.

(3) Robles, l. c. p. 444. Fléchier, l. VI, p. 505.



déjà ébranlée , elle perd absolument tout son poids par cette considération que , d'abord , l'ouvrage *De natura angelica* n'a pas pour auteur notre archevêque , comme Robles le prétend , mais un autre François Ximenès , antérieur de près de cent ans , et qui fut évêque d'Elne (ou Perpignan) et patriarche titulaire de Jérusalem (1).

Il n'est pas moins inexact de dire que notre archevêque avait écrit une biographie du roi Wamba ; cette assertion ne repose que sur un malentendu de Robles , que Fléchier a reproduit encore sans plus de réflexion. En effet , Gomez raconte que Ximenès , dans son premier synode , dont nous parlerons bientôt , introduisit comme jour de fête dans son diocèse , le jour commémoratif de saint Ildephonse , évêque de Tolède ; et à ce propos , l'historien remarque que ce saint avait entr'autres choses écrit une vie du roi Wamba ; et Robles ayant mal compris ce passage , a attribué la susdite biographie à Ximenès , tandis qu'elle est de son antique prédécesseur († 690).

Au reste , Ximenès , par la fondation de l'université d'Alcala et de ses nombreuses institutions en faveur des études , ainsi que par la création de la grande Polyglotte et les autres travaux dont nous avons parlé , a si bien mérité des sciences , que cela seul suffirait pour rendre son nom immortel.

Mais son zèle ardent pour l'amélioration de son diocèse et des ordres religieux en Espagne , mérite aussi toute notre attention.

(1) Cave , *Historia literaria* , Appendix p. 57. Busse , *Grundriss der christl. Litteratur* , B<sup>d</sup> II , p. 334.

## CHAPITRE XIV.

Administration de son diocèse. — Réforme du clergé séculier et régulier. — Fondations pieuses.

DEPUIS que Ximenès avait accepté les fonctions épiscopales, il n'avait cessé de donner des preuves de son zèle apostolique pour le bien de son diocèse, et il est facile de reconnaître que même ses fondations littéraires avaient avant tout pour but le bien de l'Église. Mais une sorte d'insatiabilité dans le bien semble être le caractère du vrai zèle, et c'est pour cela que nous voyons aussi Ximenès déployer sa bienfaisante activité dans différentes directions en même temps. Or, une des principales directions qu'il sut lui donner, eut pour but la réforme des mœurs, surtout dans le clergé. Plusieurs causes avaient contribué à la fois à faire perdre au clergé espagnol son ancien éclat. La principale, c'est que l'administration de grands biens et de vastes domaines (1), la participation

(1) D'après *Marineus Siculus*, l'archevêque de Tolède avait 80,000 ducats de revenus annuels; celui de Séville, 24,000; celui de S. Jago, 20,000; celui de Grenade, 10,000; l'évêque de Burgos, 20,000; celui de Sigüenza, autant; celui de Cuença, 16,000; celui de Ségovie, 14,000; les 25 autres évêques de Castille, généralement entre 6 et 10,000; seulement, quelques sièges plus petits fondés depuis l'expulsion des Maures, ne rapportaient que 1500 à 2000 ducats, par exemple Adra et Cadix. Les évêchés d'Aragon

aux affaires politiques et le service personnel à la guerre (1), avaient fait contracter à une partie du haut clergé lui-même, l'esprit du monde, ou l'avaient souvent empêché d'exercer une surveillance suffisante sur le clergé qui lui était soumis. En outre, le nombre excessif des ecclésiastiques en Espagne divisait trop le travail, pour qu'il ne s'en trouvât pas quelquefois qui fissent, à leurs propres dépens, la triste expérience des dangers de l'oisiveté pour la morale. Ajoutez à cela, qu'une partie des bénéfiques, extrêmement riches, étaient, pour plusieurs, un appât à l'état ecclésiastique, sans qu'ils eussent intérioritément la vocation, ni qu'ils se fussent formés par une instruction suffisante; et que, privés dès lors des deux génies protecteurs de la vie sacerdotale, ils s'adonnaient à la sensualité et aux jouissances d'une vie grossière. Aussi le synode d'Aranda en 1473, jugea-t-il nécessaire de régler que personne ne serait ordonné, s'il ne comprenait le latin. Pierre Martyr, de son côté, assure qu'un prêtre de condition noble, en état de prêcher, était chose plus rare (albà cornice) qu'une *corneille blanche* (2).

D'autre part, moins le clergé espagnol avait de véritable culture intellectuelle, plus il laissait le champ libre aux erreurs, que nous rencontrons à cette époque, dans

étaient un peu moins bien dotés; toutefois l'archevêque de Saragosse avait 24,000 ducats de revenus.

(1) Les guerres de religion contre les Maures excusèrent pendant longtemps l'humeur guerrière des prélats espagnols; mais une fois habitués à ce métier, on les vit aussi, dans les guerres civiles, jouer même le rôle de chefs, comme Alphonse Carillo, archevêque de Tolède. Clémencin, dans les *Memorias de la real Academia de la historia*, (Madrid, 1824, T. VI. Illustrac. 45 p. 387, etc.), nous a donné une dissertation complète sur les prélats guerriers de cette époque en Espagne; on en trouve même plusieurs parmi ceux dont il cite les noms.

(2) Mart. Ep. 386.

l'histoire ecclésiastique de l'Espagne, sous le nom de Judaïsme. En effet, tandis que l'opposition contre l'Église, au XV<sup>e</sup> et au XVI<sup>e</sup> siècle, prenait en Italie la forme de l'*antitrinitarisme* (Socin.), et en Allemagne, celle du *prédestinarianisme* (Luthéranisme); en Espagne, les Juifs, qui y étaient fort instruits, réussirent à infecter de leurs erreurs une grande partie du clergé, de sorte que, même des évêques chrétiens y étaient secrètement dévoués au Judaïsme. C'est ce que Llorente affirme lui-même de Pierre Aranda, évêque de Calahorre, qui fut déposé, non par l'Inquisition, mais à Rome, quoiqu'il y fût fort aimé. Les témoins, au nombre de 101, qu'il avait invoqués en sa faveur, déposèrent tous contre lui (1498); et si l'on en croit un voyageur anglais (Barrow, *the Bible in Spain*), ce désordre se serait propagé jusqu'à notre temps dans la Péninsule hispanique (1).

Si dans le moyen âge on général en était déjà si adonné aux plaisirs charnels, cela avait surtout lieu en Espagne, où l'exemple des Maures avait exercé sur leurs voisins une influence corruptrice. Mais ce qui probablement fut plus contagieux encore, ce fut l'immoralité honteuse qui régnait à la cour de Castille, sous le roi Henri IV. Le roi et la reine donnaient eux-mêmes l'exemple du dérèglement des mœurs et l'on semblait chercher à effacer dans l'âme du peuple, toute horreur pour cette espèce de crime (2). Aussi, partout en Espagne, se produisait le scandale de pareils excès, et l'on ne cherchait pas même à les cacher. Il n'était pas rare de voir des concubines à côté des épouses légitimes; des filles de conditions même

(1) voir plus de détails au chapitre XVIII.

(2) Catherine de Sandoval, devint abbesse du couvent de S. Pedro de las Duenas, pour réformer les mœurs de ce couvent, comme le disait ce prince. Becker, *Gesch. Ferd. und Isab. Thl. I, s. 36.*

élevées avaient des relations de cette espèce, et des enfants adultérins héritaient même quelquefois avant les parents légitimes(1). La culpabilité du simple concubinage ne paraissait plus guère comprise, et l'opinion publique à ce sujet semblait devenue muette. Il n'était donc pas étonnant que le relâchement eût aussi gagné le clergé, et que de malheureuses complices ne fissent plus un secret de leur ignominie. Mais ce qui est caractéristique pour cette époque, c'est que le faste de cette espèce de personnes causait plus de scandale que leur mauvaise conduite (2); et même que les lois de Castille, chose inouïe dans le reste du monde, accordaient aux tristes fruits de ces désordres, le droit d'hériter *ab intestat*, lorsqu'il n'y avait pas de testament (3). C'était le clergé séculier inférieur qui s'était le plus relâché; mais parmi les prélats eux-mêmes, qui en général se sont toujours distingués en Espagne, on vit alors quelques exemples de pareils écarts. Je ne rappellerai pas le nom de Rodéric Luna, archevêque de Compostelle, qui en 1458 fut suspendu de ses fonctions, pour un scandale grave (4); mais Alphonse Carillo, cet archevêque de Tolède dont on a tant parlé, avait aussi suivi le torrent, et l'on ne fit pas difficulté de déposer son corps dans le couvent des Franciscains à Alcalá, où reposaient les dépouilles du jeune Troylo, son fils, jusqu'à ce que Ximenès, indigné de cette inconvenance, fit enlever la tombe de ce dernier, disant qu'il n'était pas convenable que les péchés des évêques fussent étalés aux yeux de tout le monde (5).

(1) Prescott, Histoire de Ferdinand et d'Isabelle, I p. p. 338, note.

(2) Une ordonnance de l'an 1405 leur avait enjoint de porter sur la tête un morceau de drap rouge, pour qu'on pût les distinguer des autres femmes, ainsi que les femmes juives. (Ferreras)

(3) Prescott II p., p. 420, note 4. (4) Mariana, I. XXII, c. 20.

(5) Fléchier, I. VI, p. 495. Moreri, Diction.

Ce n'est qu'avec peine que nous ferons aussi mention du célèbre cardinal Mendoza, qui travailla plus tard avec tant d'ardeur à expier les écarts de sa jeunesse. Mais l'histoire de la guerre d'Italie en 1500, insinue qu'il s'était aussi oublié. Nous en dirons autant de l'évêque Pierre Aranda, de Calahorre, cité plus haut pour ses erreurs judaïques, et de Fonseca, qui, malgré la vive opposition de Ximènes, perpétua sur son siège de San-Iago le souvenir de ses écarts.

Ce qui était un grand mal, c'est que les enfants naturels des rois et des grands étaient assez souvent élevés sur des sièges épiscopaux, où ils imitaient l'incontinence de leurs pères. Ainsi, nous voyons sur le siège épiscopal d'Osma, Alphonse Henriquez, fils naturel du grand-amiral en charge du temps de Ximènes (1). Sur le siège archiépiscopal de Saragosse, le premier du royaume d'Aragon, était assis, pendant la jeunesse de Ximènes, don Juan d'Aragon, fils naturel du roi Jean II; et après sa mort, 1475, don Alonso d'Aragon, fils naturel de Ferdinand le catholique (2), fut élevé à la même dignité, quoiqu'il n'eût que six ans, 1478. Sixte IV protesta longtemps; mais l'influence politique et la menace de saisir les biens de l'Eglise en Sicile, le firent enfin consentir à ce que le bâtard eût au moins l'administration de l'archevêché, c'est-à-dire de ses biens (3).

Le relâchement s'était aussi introduit dans les cloîtres; les ordres mendiants eux-mêmes n'observaient plus

(1) Llor. l. c., p. I, p. 345, n. IX.

(2) Il l'avait eu, un peu avant son mariage avec Isabelle, de dona Aldonce Roch d'Iborre, demoiselle noble de Cervera, en Catalogne.

(3) Mariana, libr. XXIV, c. 46, p. 437. Zurita, Annales, T. IV, libr. XX, c. 23, p. 256. (Ferreras).

la pauvreté. Souvent les cellules étaient converties en chambres de parade, et l'ascétisme avait fait place au luxe. Quant au siège qui, auparavant, avait si souvent ranimé dans l'Eglise la vie morale et puni le vice, il avait été, vers ce temps là, occupé par Innocent VIII et Alexandre VI. C'est ce qui avait rendu d'autant plus nécessaires à l'Espagne, un Primat comme Ximenès et une reine comme Isabelle, qui, l'un et l'autre, par leur vie irréprochable, donnèrent au loin le plus bel exemple d'une vie conforme aux règles de la morale, ramenèrent l'opinion publique à l'estime de la pureté et de la vertu, et qui, par des institutions de toute espèce, surtout en favorisant l'instruction dans tous les états, et en particulier dans l'état ecclésiastique, s'efforcèrent de corriger les mœurs et d'extirper les vices. Ximenès voulut commencer la réforme de son clergé par le chapitre même de sa cathédrale, dont les membres habitaient des palais princiers, et dépensaient dans le luxe les revenus de la plus riche Eglise du monde.

A la nouvelle de la promotion de Ximenès, le chapitre de Tolède avait député vers le nouveau pasteur, les chanoines François Alvar et Jean Quintanapallia, et Ximenès avait profité de cette première occasion, pour donner au clergé connaissance de ses desseins (1). Il ne leur cacha pas qu'il était résolu d'introduire une discipline plus sévère, et qu'il songeait à commencer par le haut chapitre lui-même. Comme tous les autres, le chapitre de Tolède s'était beaucoup éloigné de l'ancienne rigueur et de la règle de saint Chrodegang : il avait en particulier renoncé à la vie commune, prescrite par cette règle, et adopté cette manière de vivre *dissipée*, où les *chanoines*

(1) Gomez, l. c. p. 946, 30, etc.

(*canonici*) ne conservaient plus du *canon*, c'est-à-dire de la *règle*, que le nom. Aussi Ximenès manifesta aux députés du chapitre le désir bien arrêté de voir les chanoines quitter le plus tôt possible leurs demeures particulières, pour reprendre comme autrefois la *vie commune*. Ceux-là surtout qui étaient chargés du service divin de la semaine, devaient, réunis *de corps* et d'esprit, dans une maison voisine de la cathédrale, s'acquitter de leurs saintes fonctions. De son côté, il promit de donner ses soins à l'établissement d'une habitation commune; et le zèle qu'il mit à faire commencer sans retard la construction de ces demeures, prouva qu'il n'avait pas voulu seulement les payer de belles paroles.

Le chapitre, instruit par ses députés du dessein de l'évêque, et convaincu bientôt, en le voyant mettre la main à l'œuvre, que la chose était sérieuse, n'osa s'opposer ouvertement à une réforme si légitime, mais il songea cependant à la traverser autant que possible, et résolut, en conséquence d'envoyer à Rome un agent secret. Son choix tomba sur le chanoine Alphonse Albornoz, homme prudent et versé dans les affaires, qui partit aussitôt pour Rome, aussi secrètement que possible, et sous prétexte d'autres affaires. Il devait demander au pape la confirmation de l'état actuel du chapitre et réclamer sa protection contre les innovations de l'archevêque. Il était sans doute permis d'espérer cette faveur d'Alexandre VI, et Ximenès, de son côté, pouvait facilement craindre de la part de ce pontife un obstacle à ses plans de réforme.

Aussi, à la première nouvelle qu'il eut de ces démarches, il envoya, avec la permission du roi, des agents de police dans les différents ports de mer, avec ordre d'arrêter le député du chapitre lorsqu'il voudrait s'embarquer. Ce

dernier venait de mettre à la voile, mais Ximenès avait prévu cette éventualité ; il fit partir sans délai un navire à trois rangs de rames, qui cinglant avec plus de rapidité, dépassa l'autre et porta à l'ambassadeur espagnol à Rome, Garcilasso de la Vega, l'ordre d'arrêter le susdit député, dès qu'il serait descendu à terre, et de le renvoyer en Espagne.

Cet ordre fut exécuté, et Albornoz, ramené en Espagne, fut conduit à Alcalá, près de l'archevêque, et retenu pendant un an et demi environ, dans une captivité tantôt plus étroite, tantôt plus douce. Cette sévérité effraya pour l'avenir les autres chanoines, et ils n'osèrent plus désormais risquer contre leur archevêque la moindre résistance. C'était là, de la part de Ximenès, un trait de caractère, dont il donna encore souvent l'exemple, et que nous ne voulons pas défendre d'une manière absolue ; je veux parler de l'emploi de moyens sévères et même durs, pour pouvoir mettre à exécution des vues qu'il regardait comme bonnes.

Toutefois, pour tranquilliser le chapitre, il assura, par une déclaration ultérieure, qu'il n'avait pas voulu les ramener à la vie commune par la violence, mais seulement en leur exprimant ses désirs, en leur donnant des conseils et des exhortations. Quant à savoir si ses désirs eurent quelque succès, et si du moins ils ramenèrent à la vie commune les chanoines occupés du service divin de la semaine, c'est sur quoi Gomez, biographe de Ximenès, ne pouvait déjà plus nous donner des renseignements, quelques dizaines d'années plus tard. Il nous apprend, en revanche, que les bâtiments construits à cet effet furent réunis plus tard au palais archiépiscopal de Tolède (1).

(1) Gomez, l. c. p. 947, 50.

Vers le milieu de l'année 1497, après le mariage du prince don Juan avec Marguerite d'Autriche, Ximenès eut la permission de se rendre à Tolède, chose qu'il désirait d'autant plus vivement que, depuis sa promotion, il n'avait pas encore vu sa cathédrale, et qu'il avait dû rester jusqu'alors soit à la cour, soit à Alcalá, résidence ordinaire des archevêques de Tolède (1).

Pour éviter toute espèce de faste, il voulut faire son entrée dans l'antique métropole de l'Espagne, de nuit et dans le plus profond silence; mais les habitants l'assiégèrent si longtemps de leurs prières et de leurs représentations, qu'il ne lui fut pas possible de se soustraire aux honneurs qu'on lui préparait.

Son entrée surpassa en magnificence celle de tous les archevêques de Tolède qui l'avaient précédé : sa réputation de sainteté le précédait; et le clergé et le peuple rivalisèrent entr'eux de zèle et d'ardeur, pour donner de la pompe et de l'éclat à cette solennité. Après une entrée semblable à un triomphe, Ximenès, selon l'usage, baisa, dans le parvis de la cathédrale, la parcelle de la sainte croix, et prêta serment d'observer les lois de l'Église de Tolède. Il entra ensuite dans le temple, fit sa prière devant le maître-autel, et, le soir étant venu sur ces entrefaites, il se retira de là dans le palais archiépiscopal.

Trois jours après, il convoqua les chanoines, et leur parla en ces termes : « Personne de vous, mes frères, n'ignore, je pense, avec quelle répugnance je me suis laissé élever à cette haute dignité; mais ce que je sais mieux que personne, c'est combien je suis indigne de

(1) Ib. p. 948.

pareilles fonctions, puisque déjà je commence à gémir et à chanceler sous le poids de cette nouvelle charge. Cela me fait d'autant mieux sentir combien j'ai besoin, non-seulement du secours de Dieu, mais encore de celui des hommes, et en particulier de votre appui, vénérables Frères, qui êtes ornés de tant de piété, de prudence et de vertu, et dont les conseils et les prières doivent m'être d'un si grand secours, d'une si grande utilité. Votre secours, vos conseils, votre zèle m'aideront, j'en ai la confiance, à rehausser le culte de Dieu, non-seulement dans cette paroisse, mais encore dans tout le diocèse, à corriger les mœurs, et, sinon à rétablir la sévérité de la discipline ecclésiastique, ce que, dans ces temps de corruption, il est plus permis de désirer que d'espérer, du moins à la ramener cependant en quelque sorte à son antique pureté. Ce désir, j'espère qu'il me sera facile d'en voir l'accomplissement, si, avant tout, je trouve en vous des modèles de vertu; et bien certainement il convient que, les premiers en revenus et en dignité, vous surpassiez aussi en sainteté tous les autres prêtres du diocèse. Quels enseignements, en effet, quelles corrections ou avertissements peuvent faire impression sur les laïcs, si vous négligez vos devoirs, si vous entretenez parmi vous la discorde, et si, au contraire, par votre mise, vos manières, votre tenue, votre amour pour la paix, vos discours édifiants et vos bonnes œuvres, vous ne prouvez au peuple, comme vous le faites, que chez vous l'homme intérieur est digne du sacerdoce. Quant à moi, pour parler avec une entière sincérité, je remarque que quelques-uns d'entre vous s'élèvent par cette voie à la sainte Jérusalem; et non-seulement je les soutiendrai dans leurs efforts, mais je chercherai aussi à augmenter de toutes les manières possibles leurs avantages et leur honneur. Mais si, ce qu'à Dieu ne plaise, je vois l'un ou l'autre d'entre vous descendre vers la terrestre Jéricho et

tomber dans le repaire des vices; à l'exemple du Samaritain de l'Évangile, je verserai de l'huile et du vin dans ses plaies, de manière cependant qu'il sente plus la douceur de l'huile que l'âpreté du vin, à moins que peut-être la corruption de la plaie, Dieu nous en préserve ! n'exige l'emploi du fer et du feu ; car ces moyens rigoureux, je saurai aussi, quoiqu'à regret, les mettre en usage, si je le juge utile pour vous et pour ma responsabilité devant Dieu. Toutefois je suis persuadé que je n'ai rien que de bon et de digne à attendre d'une compagnie si respectée et si honorable. Mais, comme j'ai résolu depuis longtemps de convoquer un synode diocésain à Alcalá, je vous exhorte instamment à y envoyer des délégués, pour que, d'après l'ancienne coutume, ils puissent prendre part à ce qui y sera traité. De mon côté, j'accepterai avec reconnaissance les observations et les conseils qui tendront à une amélioration quelconque, qu'ils concernent soit la cathédrale, soit une autre église (1). »

Lorsque le doyen du chapitre eut répondu à ce discours, les chanoines se retirèrent. Le lendemain, Ximènes donna audience aux employés et aux bourgeois de Tolède; mais il abrégea autant que possible la durée de ces visites. Entre autres moyens qu'il employa à cet effet, il plaça sur la table la plus à portée de lui, une Bible toujours ouverte; et après les premiers compliments, lorsqu'il n'y avait rien d'important à dire, il la prenait en mains, avertissant ainsi les jaseurs importuns d'abréger leur visite. Il donnait d'autant plus d'attention aux suppliques qui lui étaient adressées, ayant surtout égard à celles où la pauvreté invoquait son appui. Aussi, le bruit de sa bienfaisance attira autour de son palais une telle multitude de pauvres

(1) Gomez, l. c. p. 949.

et de nécessaires , qu'à son départ il ne put se frayer un passage que grâce à une ruse de son aumônier , lequel jeta au milieu de la foule une masse de pièces d'argent (1).

Pendant le court séjour qu'il avait fait à Tolède, Ximènes avait fait aux églises de riches présents et publié des ordonnances utiles pour le peuple et pour le clergé. Il résolut entr'autres choses d'élargir le chœur de la cathédrale , rétréci par la chapelle sépulcrale des anciens rois, en faisant transporter leurs tombes dans une autre chapelle de cette église , ce que la reine approuva , en dépit des protestations des prêtres établis à cette chapelle, et qui étaient soutenus par le chapitre (2).

Il se rendit ensuite sans délai à Alcalá , pour y faire l'ouverture de son premier synode.

L'institution ecclésiastique des synodes avait depuis longtemps sommeillé en Espagne , lorsque Alphonse Carillo, archevêque de Tolède, tint avec ses suffragants(3) un synode provincial à Aranda (déc. 1473) Il y avait été pris plusieurs mesures utiles : ainsi (cap. I) , un concile provincial devait désormais être convoqué tous les deux ans , et chaque année , un synode diocésain ; les curés (cap. 2) devaient être astreints à exposer chaque année à leur paroisse , pendant le carême , les principaux articles de foi ; personne désormais ne devait plus être admis aux saints ordres , s'il ne comprenait le latin ; et lorsque les

(1) Gomez, l. c. p. 949, 54. 950, 5. (2) Ib. p. 950, 5-42.

(3) Savoir : 1° Jean Arias , évêque de Ségovie ; 2° Didacus de Mendoza , évêque de Palencia ; 3° L'évêque de Jaen, par le chanoine Didace, Gundisalvus, son suppléant ; 4° l'évêque de Cuenca, représenté par Nunez Alvar, chantre de sa cathédrale ; 5° l'évêque d'Osma , par le bachelier Gonzalvo d'Avila ; et 6° l'évêque de Siguenza, par le chapelain majeur Nunez Gonzalvo. Harduin. Coll. concil. T. IX, p. 4516.

évêques ne pouvaient assister en personne aux examens qui ont lieu avant les ordinations, ils devaient déléguer deux commissaires, pour examiner eux-mêmes les aspirants, après avoir promis sous serment la plus consciencieuse justice (cap. 3). On y avait en outre mis des bornes au luxe des ecclésiastiques dans leurs vêtements (cap. 5,6,7); on leur avait interdit le jeu de dés (cap. 11) et le métier des armes (cap. 15); et on avait menacé de la perte de leurs bénéfices ceux qui conserveraient des concubines (cap. 9). La prédication était interdite aux prêtres qui n'avaient pas reçu de leurs évêques des pouvoirs *ad hoc* (cap. 13). Aucune noce ne pouvait plus avoir lieu dans le temps clos (cap. 16), et les fiançailles secrètes étaient punies de l'excommunication, à moins qu'elles n'eussent été conclues en présence d'au moins cinq témoins. L'ecclésiastique qui aurait béni ces fiançailles secrètes, devait être suspendu de ses fonctions et privé de ses revenus pendant trois mois (c. 17).

Les représentations et les pompes théâtrales dans les églises, entr'autres à Noël et les trois jours suivants, étaient interdites de la manière la plus rigoureuse, et les ecclésiastiques qui, à l'avenir, permettraient un pareil désordre, étaient menacés de fortes amendes (cap. 19). Les autres ordonnances étaient également convenables et conformes au but qu'on voulait atteindre (1); mais malheureusement, la plus grande partie de ces réformes n'existèrent que sur le papier, sans être mises à exécution, et Carillo, comme l'on sait, n'était pas l'homme requis pour de telles affaires.

Il n'en était que plus urgent que Ximenès prit à son tour la chose en mains; aussi, entr'autres mesures relati-

(1) Hard. Collect. Concil. T. IX, p. 4501-4516.

ves à la réforme de son église, il convoqua deux synodes, dont, à la vérité, nous ne possédons plus les actes, mais dont Gomez et Robles nous font assez bien connaître les résolutions (1).

Dans le premier de ces synodes, Ximenès donna aux confesseurs plein pouvoir d'absoudre les ecclésiastiques de tous les cas réservés à l'évêque, afin qu'aucun d'eux ne fût empêché d'offrir le saint Sacrifice de la messe.

Il fut ordonné aux curés d'expliquer l'Évangile (2) pendant la grand'messe des dimanches et fêtes de précepte; et le dimanche soir, après les complies, de convoquer au son de la cloche les jeunes garçons de la paroisse à la Salutation angélique, et de les instruire ensuite, par eux-mêmes ou par un vicaire, des mystères de la foi chrétienne. Cette institution, qui existait encore du temps de Gomez, et qui était jugée très-utile, reçut ensuite plus d'extension et servit plus tard de modèle aux instructions chrétiennes du dimanche.

Ximenès rétablit aussi l'usage, presque tombé en désuétude, de prendre de l'eau bénite avant d'entrer à l'église, et permit de nouveau, ce que Carillo avait en partie défendu, de présenter aux laïcs la patène à baiser, comme *instrumentum pacis*.

Pour obvier à l'appauvrissement de beaucoup de personnes que ruinaient les frais et les lenteurs des procès, il défendit aux juges ecclésiastiques et séculiers de son diocèse de consentir, dans les affaires de peu d'importance, à aucune poursuite par écrit, et prescrivit par rapport aux

(1) Gomez, l. c. p. 950, 43, etc. et p. 955, 36. Robles l. c. p. 409, etc.

(2) Ce décret ne se trouve pas dans Gomez, mais seulement dans Robles, l. c. p. 410.

autres procès, d'introduire autant que possible, l'usage de procéder oralement.

A l'égard des ecclésiastiques, en particulier, afin de ménager la dignité sacerdotale, on ne devait pas, dans les affaires peu importantes, instruire un procès en règle et public; le vicaire-général devait arranger l'affaire oralement, et absoudre ou punir selon l'exigence du cas. Quant aux affaires même importantes, où l'on ne pouvait s'abstenir de procéder dans les formes, il fallait du moins autant que possible, ménager l'honneur des ministres du Christ.

Ximenès prescrivit en outre dans ce synode, au grand avantage de son diocèse, d'établir dans toutes les églises des registres de baptême et de confession. Les premiers, dans le but d'empêcher les mariages invalides pour cause de proche parenté; de rendre impossibles les divorces criminels pour motif de parenté prétendue; et de couper court aux querelles scandaleuses qui avaient lieu au sujet des héritages, etc. Quant aux registres de confession, ils fournissaient un moyen d'exercer une sorte de surveillance sur les membres tièdes ou irréguliers du diocèse.

Les curés furent en outre chargés d'instruire sans délai l'archevêque de tout méfait public et grave, qui aurait lieu dans leurs paroisses, afin qu'il tâchât de faire disparaître le mal par son autorité. Ce règlement existait encore dans le diocèse de Tolède du temps de Gomez, et produisait de bons résultats: il avait même été imité dans d'autres évêchés, et, en particulier, par les suffragants de Tolède.

D'autres ordonnances avaient rapport aux jours de fête; et, en ce point, Ximenès se conforma surtout aux prescriptions de Sixte IV († 1484), qui appartenait comme lui à l'ordre des Franciscains. Ainsi, il régla que la

Présentation de Marie au Temple serait célébrée chaque année le 21 novembre (1), et la fête de saint Joseph, le 19 mars. Il éleva également au rang des fêtes le jour de saint François d'Assise, et renouvela la commémoration solennelle de saint Julien, évêque de Tolède, dont la fête fut fixée au 8 mars (2).

Quelques années après, pendant l'été de 1498, Ximenès tint un second synode diocésain, dans la maison de son ami, Jean Aiala, à Talavera de la Reina, près de Tolède, pendant que les Cortès étaient réunies dans cette dernière ville, pour rendre hommage à la jeune Isabelle, mariée au roi de Portugal. Au rapport de Gomez, un grand nombre de prêtres assistèrent à ce synode, et Ximenès en ouvrit presque toutes les sessions par une messe pontificale solennelle. Des hommes savants et pieux devaient y prêcher sur les objets qui allaient être traités dans le synode; et l'on remarqua surtout, entre ceux qui se distinguèrent sous ce rapport, Grégoire Castellus, juge papal, qui gagna par là la reconnaissance de toute l'assemblée et en particulier, de Ximenès. Ce second synode renouvela les décrets du premier, et en ajouta beaucoup d'autres très-utiles, à ce que Gomez assure. Mais, malheureusement, cet écrivain ne cite en particulier que l'ordonnance, qui prescrivait chaque année, la tenue d'un synode diocésain dans l'intérêt de la discipline. Néanmoins, les nombreuses affaires ecclésiastiques et politiques de Ximenès, le mirent hors d'état d'exécuter dans la suite ce dessein dont il était lui-même l'auteur; et ce ne fut qu'après le concile de Trente, que Philippe II provoqua de nouveau la tenue des synodes

(1) Gomez, l. c. p. 951, 45, a, par erreur, XI calendas octobris au lieu de decembris.

(2) Ib. p. 954-52, Gomez se trompe aussi en donnant pour date *pridie non.*, ce qui serait le 6 mars. Robles est ici plus exact, p. 443.

provinciaux et diocésains en Espagne (1). Du reste, les prescriptions des deux synodes tenus par Ximenès ont été en partie admises tacitement dans les décrets de ses successeurs au siège de Tolède, et sont ainsi restées en vigueur longtemps après la mort de ce grand homme (2).

Ximenès rendit encore, sans le secours d'un synode, plusieurs ordonnances utiles pour l'amélioration de son diocèse. Ainsi, il fit dresser un état de toutes les paroisses et de leurs revenus, des mœurs de leurs paroissiens, de la fortune des familles et des localités, des abus qui s'y étaient glissés (3), etc.; et il envoya partout des visiteurs et des commissaires chargés d'améliorer la condition des laïcs et des ecclésiastiques (4). Il donnait surtout une attention particulière à la provision des charges ecclésiastiques: il ne les accordait jamais qu'après un choix prudent, et seulement à des prêtres vraiment dignes, humbles et de bonnes mœurs, sans égard pour le rang, l'origine et la position antérieure, de manière que souvent il élevait aux postes les plus éminents ceux qui étaient le plus bas, parce qu'ils étaient les plus dignes. Et pour écarter de lui toute inspiration étrangère et toute influence, il repoussa constamment ceux qui, soit par eux-mêmes, soit par des protecteurs et des intercesseurs, intriguaient pour obtenir des places. C'était à Pâques, ordinairement, qu'il disposait des places vacantes (5).

Les efforts de Ximenès furent en réalité récompensés par plus d'un progrès dans le bien; mais pour en opérer davantage encore, et pour briser en particulier la résistance des ecclésiastiques, qui se prétendaient exempts de la juridiction épiscopale et refusaient de lui obéir, il obtint

(1) Gomez, l. c. p. 955. (2) Ib. p. 950. 47. (3) Fléchier, l. I, p. 64.

(4) Gomez, l. c. p. 942, 9. (5) Fléchier, l. VI, p. 196.

d'Alexandre VI (23 juin 1497) un bref, où, par l'autorité pontificale, ce pape lui accordait un pouvoir illimité sur tous les ecclésiastiques de son diocèse, sans exception, eussent-ils même la qualité d'officiers pontificaux ou autre semblable (1).

Ainsi muni de l'autorité du Souverain Pontife, comme il l'était déjà de celle du roi, Ximenès déclara dès lors formellement la guerre à tous les vices, et ses efforts furent couronnés de fruits si abondants, que son diocèse, pour parler comme Gomez, paraissait tout à fait régénéré (2).

Il voulut aussi, autant qu'il était en son pouvoir, soutenir la discipline ecclésiastique même hors de son diocèse, et il ne craignit pas de flétrir librement toutes les atteintes qui y étaient portées. C'est ce qu'il fit entr'autres, à propos de l'archevêché de Saint-Jacques de Compostelle, que le vieux Fonseca résigna en faveur de son fils Alphonse; de sorte que, de l'aveu de Ferdinand, mais au grand scandale des fidèles, le père fut remplacé sur ce siège métropolitain, par son propre fils, plus militaire d'ailleurs que pieux. Ximenès représenta à son maître avec la plus grande liberté, que les rois n'avaient pas non plus le droit de violer les lois de l'Eglise, et que l'héritage du Christ n'était pas destiné à servir d'apanage aux enfants naturels. Mais comme Ferdinand ne pouvait ou ne voulait pas reculer, Ximenès lui adressa ces belles paroles : « Eh bien, soit; que Fonseca obtienne le bien de l'Eglise, mais la responsabilité en reste à Votre Altesse; à Elle, le devoir d'en faire pénitence et de restituer (3). »

(1) Ce bref se trouve dans Gomez, l. c. p. 953, et Wadding, *Annales Minorum*, T. XV, p. 137.

(2) Gomez, l. c. p. 953, 55.

(3) Fléchier, l. VI, p. 495. Zurita, *Annales de Aragon*, T. VI, lib. 8, c. 5, p. 444, rapporte que cela eut lieu en 1507, et que le vieux Fonseca reçut, après sa résignation, le titre de patriarche d'Alexandrie.